

AFFAIRE N° 14. - Construction d'un groupe scolaire de 5 classes traditionnelles à la MONTAGNE 16ème - Approbation du dossier technique - Autorisation de lancer l'adjudication - Autorisation de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Cabinet OLCHEVETZKY m'a fait parvenir les dossiers de construction de 5 classes traditionnelles à la MONTAGNE 16ème.

Ce groupe comprendra :

- 5 classes ;
- 1 réfectoire ;
- des sanitaires.

Ces classes seront implantées sur le terrain communal, ex-terrain HOAREAU
Givran.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'une part d'approuver le dossier technique, d'autre part de m'autoriser à lancer l'adjudication et de passer un marché avec l'Entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 903 - article 2 302-63 du budget supplémentaire de 1972.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

§

§

Affaire
Saint-Jouis, le 21 novembre 1972
bon de dépôt
de Secrétaire Général
signé : S. Rasset
bon copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Seron